

DICTIONNAIRES GÉOGRAPHIQUES NATIONAUX

Document présenté par le Guatemala¹

Entre 1960 et 1961, après des recherches effectuées en un an, dont les résultats ont été consignés sur plus de 31 000 fiches individuelles, le Guatemala a publié les deux volumes de son dictionnaire géographique.

Ce qui caractérise cet ouvrage, c'est qu'il est non pas statique mais essentiellement dynamique car un registre encyclopédique de cette nature n'est autre que le reflet du monde dans lequel nous vivons et il est, par conséquent, sujet à des ajustements et à une évolution continuelle; toute œuvre géographique doit en effet rester ouverte aux innovations et aux changements qu'entraînent les progrès de la recherche et l'action des forces de la nature et de la main de l'homme sur la surface de la Terre, et que l'apport continu de faits nouveaux offre chaque année.

Un dictionnaire géographique doit contenir, rangés dans l'ordre alphabétique et, de préférence, avec un système de renvois, tous les noms géographiques normalisés et approuvés en tant que noms officiels à la date de son élaboration, ainsi que les données recueillies sur les levés aérophotogrammétriques. Il doit donc, pour une agglomération, indiquer ses voies d'accès avec, pour chacune d'elles, la distance qui la sépare de l'agglomération la plus importante; il doit indiquer l'élévation de son centre au-dessus du niveau de la mer ou, le cas échéant, sa position par rapport au repère du réseau de nivellement du pays; il doit en donner une brève description comprenant sa population et ses coordonnées géographiques par rapport au méridien de Greenwich; il doit également décrire les accidents du relief et les cours d'eau, avec leur longitude, etc. Bien qu'il suffise d'indiquer les coordonnées à la minute près, il est évidemment préférable de se servir de cartes au 1/50 000 qui permettent d'indiquer l'altitude de 10 mètres en 10 mètres (distance entre les courbes de niveau) et les coordonnées à la seconde près (ce qui est le cas au Guatemala), soit une marge d'erreur d'environ 30 mètres. Enfin, pour faciliter l'établissement d'un atlas national, ainsi qu'aux fins de référence, le numéro de la case de quadrillage doit être indiqué pour chaque nom.

Pour l'établissement du dictionnaire, on s'est fondé au Guatemala sur les données recueillies à l'échelon de la plus petite unité administrative, c'est-à-dire la commune. A chacune des 326 communes des 22 départements a été adressée une circulaire demandant notamment les renseignements suivants:

- 1) Étendue, date de constitution et nom de la commune;
- 2) Nom et catégorie de toutes ses agglomérations;
- 3) Nom et étendue des accidents du relief et des détails hydrographiques et lieu de l'embouchure des cours d'eau (renseignements utiles pour déterminer les termes génériques);
- 4) Si possible, croquis de la commune (d'après ceux qui accompagnent les titres de propriété);
- 5) Nom des propriétés rurales et de leurs propriétaires, cultures principales et étendue de ces propriétés, autres renseignements juridiques. Ces renseignements complets étaient demandés en vue de l'établissement prochain du cadastre. En même temps, ont été définis les termes ci-après:

a) *Finca*: propriété rurale de plus d'une caballería (64 manzanas carrées de chacune 100 varas carrées) [soit environ 45 hectares] consacrée surtout à la culture (café, etc.);

b) *Hacienda*: propriété de superficie analogue mais consacrée à l'élevage des bovins;

c) *Labores et granjas*: propriétés rurales de moins d'une caballería.

Les renseignements obtenus ont été complétés par les données du dernier recensement général de la population (1950), ainsi que par des données des sources les plus variées comme les Archives nationales, les cartes anciennes, les chroniques, etc.

Conformément à une méthode établie à l'avance, tous ces renseignements ont ensuite été rassemblés en une liste détaillée qui a été envoyée à chaque municipalité avec prière de l'examiner, dans un délai d'un mois, en séance *publique* du conseil municipal et de la retourner avec les observations voulues consignées dans une copie certifiée conforme du compte rendu de la séance.

Tous les noms géographiques ont ensuite été normalisés et transcrits sur de nouvelles listes dont des exemplaires ont été adressés aux autorités locales et nationales intéressées, y compris la Direction générale de la statistique, en leur indiquant que ces noms avaient désormais un caractère officiel dans le pays.

On a ensuite établi une fiche pour chaque nom, excepté pour ceux des propriétés rurales qui n'ont pas à figurer dans le dictionnaire géographique.

Un dossier a été ouvert pour chaque commune, conformément au système décimal Dewey, ce qui en rend la consultation rapide et facile, un numéro primaire ayant été assigné à chaque département (selon son ordre alphabétique) et un numéro secondaire à chacune de ses communes.

Pour des raisons d'économie, les fiches individuelles ont été imprimées sur papier 21 x 27, avec un espace blanc en haut à gauche, pour la numérotation à des fins statistiques, et en haut à droite pour la numérotation géographique, ce qui laisse un espace suffisant pour le texte. Puis les fiches ont été rangées dans l'ordre alphabétique dans des classeurs où se trouvent ainsi automatiquement groupées toutes les fiches concernant le même sujet. Ce système est très économique et permet de consulter constamment les fiches.

Bien entendu, le nombre des fiches augmente sans cesse à mesure que sont recueillies de nouvelles données topographiques (examen de photographies aériennes, puis révision), démographiques, historiques, etc.

Il convient de noter que le numéro de chaque commune figure également dans la rubrique correspondante du dictionnaire lui-même, qui contient également les termes nationaux connus sous le nom de «guatémaltéquismes» avec leurs définitions.

Les méthodes de normalisation sont exposées dans l'ouvrage intitulé *Contribución a los nombres geográficos de Guatemala*, ainsi que la composition de la Commission mixte des noms géographiques qui, comme son nom l'indique, comprend des représentants des institutions qui (outre l'Institut géographique national lui-même) sont directement intéressées aux noms géographiques, telles que Faculté des humanités de l'Université de San Carlos du

¹ Le texte original de ce document a paru en espagnol sous la cote E/CONF.53/L.80.

Guatemala, la Société de géographie et d'histoire du Guatemala, les Archives nationales, l'Institut linguistique national, etc.

La publication d'un ouvrage géographique ne pouvant jamais, comme on l'a vu, être définitive, un supplément au dictionnaire géographique a été établi en temps voulu. Grâce à l'appui du Directeur de l'Imprimerie nationale, cet ouvrage, qui contient les données recueillies de 1962 à 1964, sera publié cette année. Il consistera en deux volumes de plus de 400 pages chacun, du même format que le dictionnaire géographique.

Le supplément, qui comporte un système de référence par renvois, contient non seulement les modifications intervenues depuis la publication du dictionnaire, mais aussi des milliers de nouveaux noms géographiques normalisés, des

données de géographie et d'histoire et des renseignements complétant la grande majorité des renseignements déjà publiés. Il a nécessité l'établissement de plus de 16 000 fiches individuelles.

Le supplément suivant, qui portera sur les années 1965 à 1967, est déjà en bonne voie. On a déjà préparé et classé 8 700 fiches individuelles. Le manuscrit de ce supplément, qui contiendra les données du recensement général de la population de 1964, devrait être achevé vers la fin de 1968.

Dans l'élaboration d'une œuvre de l'ampleur de celle qui vient d'être esquissée, il faut avant tout insister sur le fait que la compilation d'un dictionnaire géographique doit se fonder essentiellement sur le principe qu'aucune œuvre humaine n'est parfaite et que le dictionnaire géographique que l'on établit pour un pays n'échappe pas à cet axiome.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES ORGANISMES NATIONAUX QUI S'OCCUPENT DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

Document présenté par le Kenya¹

La recommandation I du Groupe d'experts² comporte plusieurs suggestions relatives aux organismes nationaux qui s'occupent des noms géographiques. Il est évident que les dispositions qui conviennent à un pays évolué sont différentes de celles qui sont applicables à un pays qui commence son développement, où il n'existe pas d'ensemble complet de cartes topographiques de base ni de grammaires ou de dictionnaires des langues autochtones suffisamment nombreux. L'expérience acquise au Kenya peut donc être utile à ces pays.

Avant d'examiner la structure que doit avoir l'organisme national qui s'occupe des noms géographiques, il importe de se demander à partir de quelles données il devra travailler. La condition première d'un travail approfondi et systématique sur les noms géographiques est de disposer d'un ensemble de cartes adéquat. Sinon, on ne peut être certain de la situation réelle des détails topographiques que les noms désignent. La densité des noms géographiques s'accroît au fur et à mesure du développement. Alors qu'une carte au 1/250 000 suffit pour qu'apparaissent clairement tous les éléments géographiques portant un nom dans une zone désertique, pour d'autres régions, les échelles minimales doivent être de 1/100 000 pour les zones peu peuplées et non développées, de 1/50 000 pour celles qui ont une densité de population et un niveau de développement moyens et de 1/25 000 pour les autres zones non urbaines. Les cartes des zones urbaines devant être suffisamment grandes pour faire apparaître les rues, des échelles de 1/10 000 à 1/2 500, ou même supérieures, sont nécessaires.

Il est sans grand intérêt de consacrer des recherches aux noms géographiques d'une région pour laquelle on ne dispose pas de cartes suffisantes, car au moment où des cartes détaillées et à jour seront disponibles on constatera que les connaissances plus complètes qu'elles apportent rendent nécessaire une révision des décisions antérieures. Un pays ne doit cependant pas attendre que des cartes soient établies pour l'ensemble de son territoire pour créer un organisme qui s'occupe des noms géographiques, car un

organisme de ce genre peut entreprendre des travaux sur les zones pour lesquelles des cartes suffisantes existent.

Etant donné qu'aujourd'hui la méthode usuelle en cartographie est la photogrammétrie, qui permet de travailler dans un bureau situé loin de la région pour laquelle une carte est établie, la recherche des données relatives aux noms de lieux ne fait plus partie du travail de cartographie, comme à l'époque où le géographe emportait avec lui une planchette pour faire des levés; c'est un exercice distinct.

Lorsque le terrain ne convient pas aux déplacements par véhicules automobiles, ou lorsque le personnel et les fonds disponibles ne permettent pas des recherches poussées sur place, l'inscription de noms géographiques sur une carte récemment établie se fait souvent par des méthodes inadéquates: report des noms inscrits sur de vieilles cartes à petite échelle, renseignements recueillis auprès de personnes qui connaissent le terrain mais ne sont pas des topographes, etc. Il s'ensuit que des détails topographiques sont parfois désignés à tort ou que de nombreux noms sont omis, d'où certaines difficultés fondamentales pour l'organisme qui s'occupe des noms géographiques. Il se peut que celui-ci doive être amené à convaincre l'organisme cartographique national qu'il faut consacrer des ressources suffisantes à la recherche initiale des données relatives aux noms géographiques.

C'est en général un topographe ou un géomètre qui s'occupe d'abord de recueillir les noms qui seront portés sur une carte nouvelle; c'est en tout cas le spécialiste le plus qualifié pour cela. Il a besoin des services d'un guide qui connaît la région et probablement d'un interprète traduisant la langue ou le dialecte local. Après avoir interrogé un assez grand nombre d'habitants de la région, le topographe doit être en mesure d'inscrire les noms sur la carte à l'endroit qui convient, mais en revanche, n'étant pas formé aux disciplines nécessaires, il ne pourra pas toujours reproduire l'orthographe correctement. Il doit soumettre les noms géographiques qu'il a recueillis à une ou plusieurs autorités locales qui peuvent l'aider (administrateurs, enseignants, particuliers ou organismes ayant une connaissance géographique et linguistique approfondie de la région) et modifier ou compléter les renseignements reçus. Les noms peuvent ensuite apparaître sur la première édition de la carte.

L'organisme national qui s'occupe des noms géographiques ne peut entreprendre aucun travail utile sur la

¹ Le texte original de ce document, établi par J. Loxton, secrétaire du Comité permanent des noms géographiques, a paru sous la cote E/CONF.53/L.5.

² Voir annexe, p. 157.